



DIMANCHE 16 AVRIL 2023
ÉPREUVE OPEN 1,2,3, AC

9h00

CLM INDIVIDUEL - 8.5 km
Ménesplet - Ménesplet

14h00

COURSE EN LIGNE - 120 km
Ménesplet - Saint-Martin-de-Gurson

ORGANISÉE PAR LE SPRINTER CLUB DU PÉRIGORD



REGLEMENT PARTICULIER 1^{er} SOUVENIR ROBERT LAURIERE 2023

Article 1 : Épreuve organisé par le Sprinter Club du Périgord inscrite au calendrier F.F.C. organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.)

Article 2 : Cette épreuve en ligne se déroulera le Dimanche 16 avril 2023 en 2 volets, un contre-la-montre de 8,2 km, le matin, autour de la commune de Ménesplet. Puis une course en ligne de 120 km l'après-midi, arrivant à Saint-Martin-de-Gurson.

Article 3 : Cette épreuve est ouverte aux seniors, Open 1/2/3, Access et féminines. Seul les équipes (Clubs ou Ententes) constitué de 4 coureurs minimums peuvent être suivi d'une voiture de dépannage. Le nombre d'engagés maximum est de 200 coureurs.

Article 4 : Les engagements se feront par internet (CicleWeb). Ils seront clos le 12 avril.

Article 5 : La permanence de départ se tiendra au Camps des Loges (32 rue Simon Veil), à partir de 7 heures 30. Retrait des dossards et plaques, ils devront être retournés à l'issue de l'épreuve.

Article 6 : La réunion du corps arbitrale, en présence de l'organisateur et des directeurs sportifs, aura lieu au Camps des Loges (32 rue Simone Veil) à 13h00. Présence d'un seul représentant par équipe.

La réunion des pilotes organisation se tiendra, même lieu, à 12h45.

Article 7 : Les coureurs devront avoir signé la feuille d'émargement avant 8h50. Pour le Contre-la-montre le premier départ sera donné à 9 heures (un ordre de départ sera établi, merci de bien respecter les horaires). Pour la course en ligne l'appel des coureurs sur la ligne du départ fictif se fera à 13h45. Départ fictif à 14h00. Le départ réel lancé de la course sera donné à 14h05.

Article 8 : Délais d'arrivée, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 9 : Challenge sprints intermédiaires un classement général des sprints est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires. L'attribution des points à chaque sprint intermédiaire est 5-3-2-1 points.

En cas d'ex-aequo les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC) :

- Nombre de victoire dans les sprints intermédiaires.
- Classement de l'épreuve.

Article 10 : Challenge du Meilleur Grimpeur un classement général des cotes répertorié est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires. L'attribution des points au classement intermédiaire de classe 1 sera de 5-3-2-1 points. L'attribution des points au classement intermédiaire de classe 2 sera lui de 3-2-1 points.

En cas d'ex-aequo les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC) :

- Nombre de victoire dans les classements intermédiaires.
- Classement de l'épreuve.

Article 11 : Le classement par équipe sera pris sur les 3 meilleurs coureurs classés.

Article 12 : La réglementation anti-dopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi française. Le contrôle médical se fera dans un local à proximité de la ligne d'arrivée à Saint-Martin-de-Gurson (Mairie). Un fléchage sera mis en place. Toute modification à ces règlements, en faveur de la lutte anti-dopage, sera immédiatement appliquée, dans la mesure de ses moyens par l'organisateur.

Article 13 : Les réclamations concernant un incident de course seront reçues par le jury des arbitres au plus tard 30 minutes après l'arrivée.

Article 14 : Chaque directeur sportif devra équiper sa voiture d'une radio qu'il devra retirer auprès du prestataire radio (...). Ne pas attendre le dernier moment. Fréquence radio 157.550

Article 15 : L'Arbitre de la voiture balai, après avis du directeur de course, pourra demander aux coureurs attardés de rendre leur dossard et plaque de cadre, et de monter dans la voiture balai. Ces coureurs pourront continuer à vélo mais hors de la compétition. Ceux qui refuseraient de se conformer aux directives des arbitres seront amendables.

Article 16 : Le barème des pénalités du règlement F.F.C. sera le seul applicable.

Article 17 : Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier de l'épreuve et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury et des arbitres désignés en application des règlements généraux de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 18 : Le protocole de l'épreuve se déroulera sur le podium d'arrivée. Les coureurs à récompenser, en tenue de course obligatoire, doivent se présenter dans les plus brefs délais.

PROCOLE

ETAPE 1 :

Vainqueur d'étape	Maillot Jaune + Trophée + Gerbe
Meilleur jeune	Maillot blanc + Trophée

ETAPE 2 :

Vainqueur d'étape	Trophée + Gerbe
Vainqueur de l'épreuve	Maillot Jaune + Trophée + Gerbe
Meilleur jeune(17-21ans)	Maillot Blanc + Trophée + Gerbe
Meilleur Grimpeur	Maillot à pois + Trophée + Gerbe
Meilleur Sprinter	Maillot à vert + Trophée + Gerbe
Meilleur équipe	Trophée

Article 19 : Dotation de L'épreuve.

Contre-La-Montre individuel : 152/10 : 30, 23, 20, 18, 15, 12, 11, 9, 8, 6.

Épreuve en ligne : 320/10 : 64, 56, 47, 40, 27, 23, 20, 17, 14, 12.

Classement Général : 459/15 : 92,73, 58, 46, 38, 33, 26, 21, 18, 17, 9, 8, 7, 6.

Classements annexes : Meilleur sprinter : 76/3 : 38, 23,15.

Meilleur Grimpeur : 76/3 : 38, 23, 15.

Meilleur jeune : 76/3 : 38, 23, 15.

Classement intermédiaire

Meilleur Sprinteur :

3.9km Minzac

23.1km Montpon-Ménéstérol

48.1 km Mussidan

56.2km Issac

81.9km Saint-Rémy

Meilleur Grimpeur :

12km Carsac-de-Gurson : classe 2

33.1km Beaupouyet : classe 2

41.6 km St-Géry : classe 2

63.2km Saint-Jean-d'Estissac : classe 1

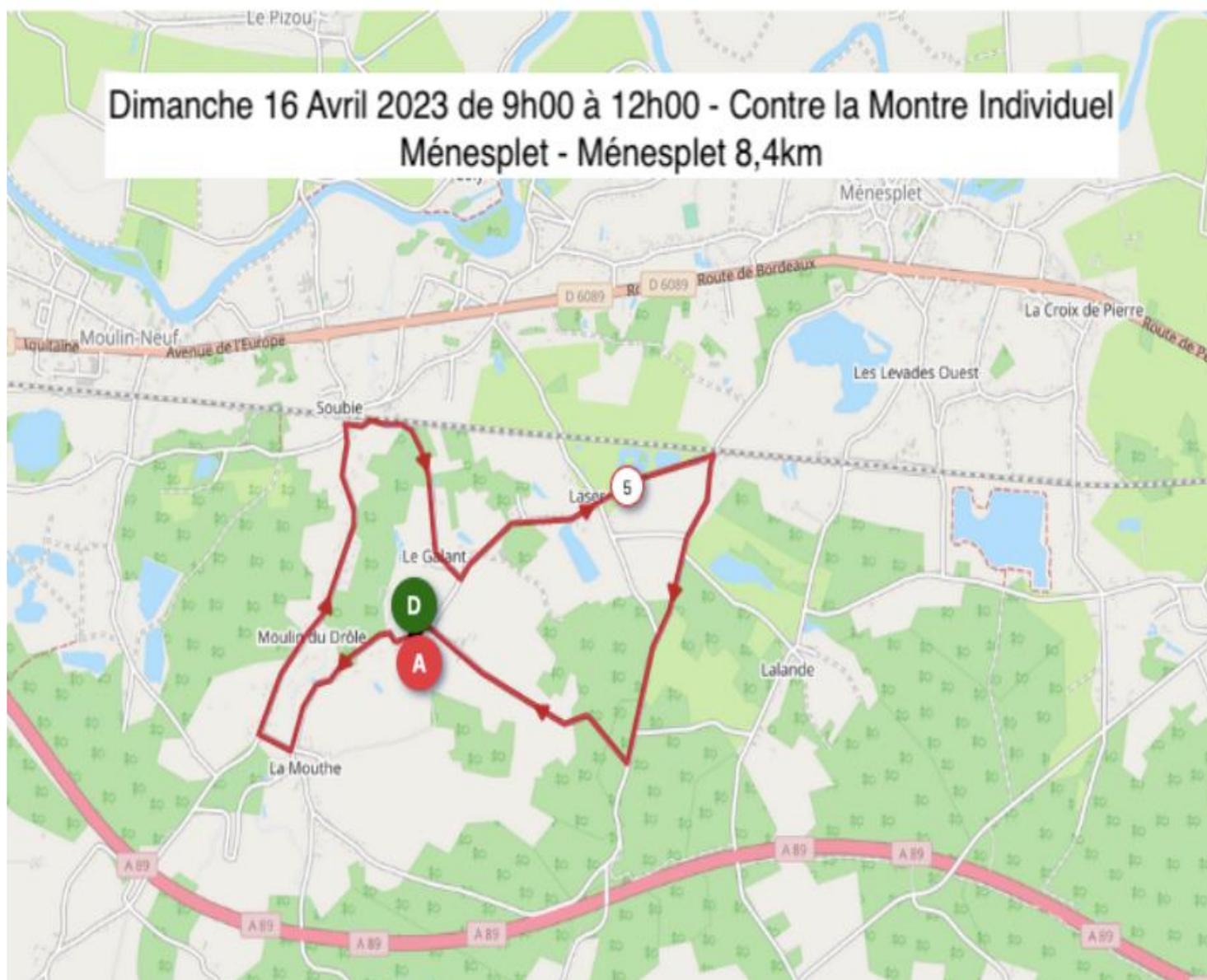
70.7km Beleymas : classe 1

Composition du Jury

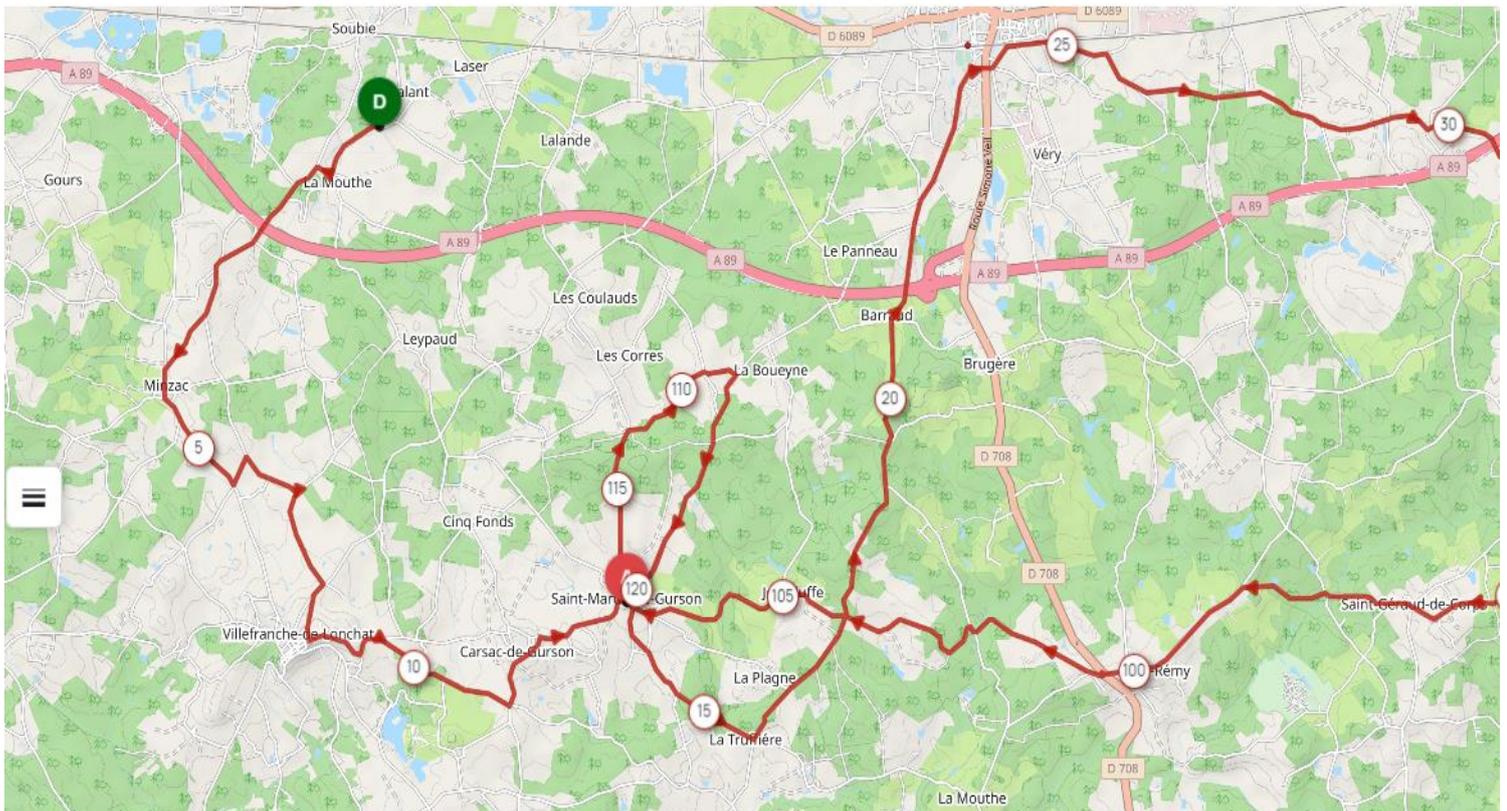
Président du Jury :	Patrick SAINT-MARTIN
Arbitre 1 :	Sabrina DESCoubES
Arbitre 2 :	Béatrice SAINT-MARTIN
Juge à l'arrivée :	Annabelle LE GUEN
Chronométrateur :	??????
Arbitre Moto :	Margot NADON

Plan contre-la-montre :

Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
8.42 km	31 m	31 m	31 m	50 m



Plan course en ligne :



Itinéraire détaillé :

1^{er} SOUVENIR ROBERT LAURIÈRE					
KM parcourus	KM restants	ITINERAIRE DETAILLE	Obj	40km/h	42km/h
-	-	DEPART FICTIF MENESPLET Départ Rue Simone Veil Droite Rue Eugène Leroy Gauche Rue Michel Montaigne			
0	118	DEPART REEL Rue Michel Montaigne			
2	116	Entrée MINZAC	MS	14h03	14h02
4,2	113,8	Gauche route du lavoir		14h06	14h06
4,6	113,4	Droite Route des Landes VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	Route étroite	14h07	14h06
5,4	112,6	Droite Route des Bois		14h08	14h07
6,5	111,5	Droite sur D9 Avenue Foix de Candale		14h10	14h09
7,2	110,8	Gauche sur D32 Avenue Cyrano		14h11	14h10
9,8	108,2	Gauche sur D33 Avenue André Ste Catherine CARSAC-DE-GURSON		14h15	14h14
10,4	107,6	Sommet Avenue André Ste Catherine	MG	14h16	14h14
12	106	Droite sur D33 SAINT-MARTIN-DE-GURSON		14h18	14h17
12,2	105,8	Droite Rue de la Tuilière		14h18	14h17
14,4	103,6	Gauche sur D11 Route Eléonore de Guyenne		14h22	14 h20
21,7	96,3	Entrée MONTPON-MENESTEROL	MS	14h32	14h31
22,4	95,6	Droite Rue de Bir Hakeim	Route étroite	14h34	14h32
22,6	95,4	Traversée D708 sur Rue Koufra		14h34	14h32
22,8	95,2	Gauche Rue John Kennedy		14h34	14h32
23,2	94,8	Tout Droit Rue Léonard de Vinci		14h35	14h33
28	90	Traversée D13 SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET		14h42	14h40
31,2	86,8	Gauche Route des Forgerons SAINT-SAUVEUR-LALANDE		14h47	14h44
31,4	86,6	Sommet Cote des Forgerons	MG	14h47	14h44
33,3	84,7	Droite Route de Bénévent		14h50	14h47
34,6	83,4	Droite Route des puits BEAUPOUYET		14h52	14h49
39,6	78,4	Sommet cote de SAINT-GERY devant le tennis	MG	14h59	14h56
39,8	78,2	Gauche sur D20 Route des Pèlerins		14h59	14h56
44,4	73,6	Giratoire Deuxième Sortie MUSSIDAN	GIRATOIRE	15h06	15h03
46	72	500m après l'entrée dans MUSSIDAN	MS	15h09	15h05
46,8	71,2	Droite sur D709E1 Rue de la Libération		15h10	15h06
47	71	Droite sur D38 Avenue Gambetta		15h10	15h07
47,8	70,2	Rétrécissement Sortie de MUSSIDAN	Rétrécissement	15h11	15h08
50,5	67,5	BOURGNAC Drapeau Jaune	Écluse	15h15	15h12
54,5	63,5	Entrée d' ISSAC	MS	15h21	15h17
57	61	Gauche Route de l'Estissac SAINT-HILAIRE-D'ESTISSAC	Route étroite	15h25	15h21
60	58	Gauche sur Route de la Mairie SAINT-JEAN-D'ESTISSAC		15h30	15h25
60,4	57,6	Droite sur D39 Route de Villamblard		15h30	15h26
62	56	Sommet Cote de SAINT-JEAN-D'ESTISSAC	MG	15h33	15h28
62,8	55,2	Droite sur Avenue Edouard Dupuy VILLAMBLARD		15h34	15h29
66	52	Gauche sur D4		15h39	15h34
68,4	49,6	Sommet Cote de BELEYMAS	MG	15h42	15h37
69	49	Droite quitte D4 EGLISE-NEUVE-D'ISSAC		15h43	15h38
77,6	40,4	Traversée D709 sur D709E2 LES LECHES		15h56	15h50
79,8	38,2	Gauche sur Route de l'ancien Moulin		15h59	15h54

1^{er} Souvenir Robert Laurière



80,8	37,2	Gauche route de St Hubert		16h01	15h55
84,6	33,4	Droite Route de l'Ami SAINT-GERY		16h06	16h
85,4	32,6	Gauche sur D20 Route des Pèlerins		16h08	16h02
89,7	28,3	Droite sur Route de Bosnègre		16h14	16h08
93	25	Droite sur D13 Route de Bergerac		16h19	16h12
93,5	24,5	Gauche sur D33 Route de Bergerac SAINT-GERAUD-DE-CORPS		16h20	16h13
99	19	SAINT-REMY	MS	16h28	16h21
99,8	18,2	Traversée de la D708 sur D33 route des Anciennes Tuileries		16h29	16h22
103,5	14,5	Traversée de la D11 sur D33 Route du Peyredon		16h35	16h27
106,5	11,5	Entrée sur le circuit final SAINT-MARTIN-DE-GURSON		16h39	16h32
106,8	11,2	Droite sur Route du Lac		16h40	16h32
108	10	Sommet Cote de SAINT-MARTIN-DE-GURSON	MG	16h42	16h34
108,5	9,5	Droite Rue Claud Delem		16h42	16h35
109,7	8,3	Tout droit sur Rue du Goupil		16h44	16h36
110,2	7,8	Droite sur Rue de la Borne		16h45	16h37
112,4	5,6	Droite sur Rue du Guinot		16h48	16h40
112,8	5,2	Premier Passage sur la ligne		16h49	16h41
118	0	ARRIVEE SAINT-MARTIN-DE-GURSON		16h57	16h48